

VISITE DU QUARTIER SOUS-PRÉFECTURE

DU 17 JUIN 2023

LES ÉLUS ET LES SERVICES PRÉSENTS :

- **Julien Gondard**, Maire de Fontainebleau,
- **Thibault Fline**, adjoint en charge de la voirie, la circulation, le stationnement, la mobilité, le cadre de vie et l'occupation du domaine public,
- **José Tenda**, adjoint en charge de la cohésion sociale, du sport et du sport-santé,
- **Francine Bollet**, adjointe en charge de l'urbanisme et du développement urbain,
- **Gérald Ronteix**, conseiller municipal délégué à la sécurité,
- **Carole Guernelec**, conseillère municipale déléguée à la dynamisation du commerce et de la marque Fontainebleau,
- **Fanny Malvezin**, conseillère municipale déléguée aux partenariats et au tourisme,
- **Anne Ceconello**, directrice du pôle Patrimoine, Environnement, et Aménagement Durable,
- **Romuald Simonnet et Meryl Pommier**, agents de police municipale.

Le point de rendez-vous a été donné Place de la Légion d'Honneur.

I. LES PROJETS ET LES QUESTIONS GÉNÉRALES :

• **Le projet de résidence « SEQENS » sur le site de l'ancien siège social Picard inquiète les riverains, notamment concernant son intégration esthétique dans le quartier (architecture, hauteur...) et la densification du stationnement.**

Ce projet fait l'objet d'un recours gracieux, principalement en raison de l'abattage d'arbres en limite séparative pour satisfaire le nombre de places de stationnement requis par le PLU, ainsi que sur le traitement des murs pignons du côté de la résidence riveraine.

La Ville a reçu à deux reprises les riverains (dont une fois en présence de représentants du promoteur) et une 3^e réunion sera prochainement organisée. Ce projet fait donc l'objet d'une concertation entre les parties, y compris l'ASF (Association de Sauvegarde de Fontainebleau) avec l'objectif de trouver le bon compromis (réduction du nombre d'arbres abattus et modification esthétique de la façade).

Tous les logements bénéficieront de places de parking dans l'enceinte de la résidence, ce qui permettra de ne pas surcharger les places de stationnement présentes dans le quartier (notamment rue Royale).



Les riverains dénoncent une vitesse excessive sur le Boulevard Maginot. Est-il possible de mieux contrôler la vitesse ?

Dans le cadre du futur déménagement de l'école Saint Louis sur le site de du lycée JASA, un plateau sera installé devant l'école afin de casser la vitesse et faciliter la traversée des piétons.

Cette route étant départementale, elle n'appartient pas à la Ville. Pour l'heure, il n'est donc pas possible d'y limiter davantage la vitesse. Une procédure est en cours afin de rattacher le Boulevard au domaine public communal. Ce sera fait dans le courant de l'année prochaine.

Cette route pourra être une « voie test » à moyen terme pour l'installation de radars (bruit et vitesse).

Certains habitants se plaignent des nouveaux horaires de ramassage des ordures : les poubelles sorties le matin restent toute la journée sur le trottoir.

Ces nouveaux horaires ont été mis en place pour éviter que le ramassage soit effectué en même temps que le retour du travail des Bellifontains, ce qui causait de nombreux embouteillages.

Les véhicules rencontrent des difficultés à se croiser Rue Royale, en particulier lors du passage d'un bus.

Face aux difficultés, la ville se propose de réfléchir à un projet de sens unique. À ce stade rien n'est arrêté, tout projet fera l'objet d'une période d'essai et d'une consultation citoyenne.

Cet aménagement pourrait permettre, à terme, de végétaliser davantage l'espace public mais aussi de faciliter la mise en place d'une piste cyclable sécurisée.

Les riverains font état du mauvais état général des routes et trottoirs à Fontainebleau.

La Ville travaille actuellement à l'élaboration d'un plan d'investissement pluriannuel pour la réhabilitation des voiries. Celles-ci seront intégralement reprises de façon concomitante avec l'enfouissement des réseaux.

Ces investissements sont importants pour la Ville et plusieurs chantiers ont été réalisés ces dernières années :

- **2017** : place de la République, rue des Pins et rue de la Paroisse,
- **2018** : rue de l'Arbre Sec entre la rue de France et la rue Saint-Louis, boulevard du Général Leclerc,
- **2019** : rue de Fleury et reprise des pavés dans le quartier piéton,
- **2020** : boulevard du Maréchal Foch et rue Saint Merry (entre la rue Royale et la rue Alexis Durand),
- **2021** : chemin du bornage, rue de la Chancellerie et passage Ronsin.
- **2022** : place de l'Étape, pointe Faisanderie et rue Jean-Henri Dunant
- **2023** : Rue Denecourt (terminée), rue de Ferrare (fin d'année), place Decamps (cet été), Boulevard Churchill (Toussaint) et reprises des routes de la Bonne Dame, Notre Dame du Bon Secours et Louise (terminées).

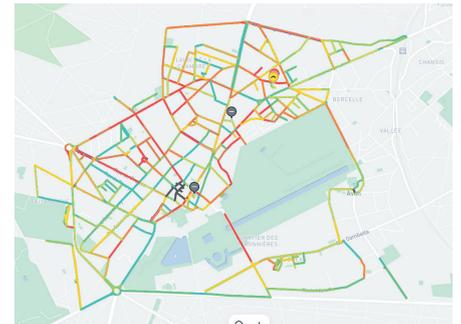


Consciente de la nécessité de poursuivre ces reprises, la Ville investit régulièrement pour améliorer son cadre de vie comme le montre le chantier de la place de l'Étape.

Pourquoi la ville investit-elle dans une application qui analyse l'état des rues alors que chaque Bellifontain peut se rendre compte lui-même du mauvais état de la chaussée ?

La Ville s'est en effet dotée depuis 1 an d'un outil d'aide à la décision (« Vialytics »). Avec ce système, les agents parcourent Fontainebleau avec un appareil qui prend des clichés tous les 4 mètres et qui cartographie avec grande précision l'état de nos routes et de nos rues (trous/fissures/nids de poules).

Ainsi l'application ne sert pas à constater un mauvais état mais à cartographier nos routes et à hiérarchiser quartier par quartier les chantiers prioritaires, ce qui est indispensable dans le cadre d'un plan pluriannuel.



La Ville va-t-elle poursuivre l'extinction de l'éclairage la nuit ? Certains Bellifontains dénoncent un sentiment d'insécurité grandissant.

Depuis l'automne 2022, la Ville a procédé à l'extinction de l'éclairage public à minuit (1h30 en centre-ville). C'est une mesure qui s'inscrit non seulement dans une démarche d'économies d'énergie mais également dans un objectif de préservation de la biodiversité. En parallèle, la Ville poursuit un grand chantier de remplacement en LED de l'intégralité de son éclairage public.

À terme, ces LED permettront d'afficher un effet « pleine lune » tout au long de la nuit (éclairage faible) dans toute la ville en consommant très peu d'énergie.

Des caméras de sécurité vont-elles être installées dans le quartier ?

Le parc de caméras de la Ville sera doublé d'ici 2 ou 3 ans pour un budget de 1.5 millions d'euros. Pour des raisons de sécurité, les emplacements exacts des futures caméras ne peuvent être communiqués.

Les riverains de la Royale et rue de Fleury dénoncent des nuisances sonores dues aux fêtes des étudiants de l'INSEAD.

Une action en justice a été lancée par la Ville contre certains propriétaires de maisons en co-living. La Police Municipale effectue de plus en plus de rondes de nuit et verbalise les nuisances sonores répétées. Une plainte du collectif « Oreilles en ville » a également été déposée auprès du Procureur de la République.

La refonte du PLU en PLUi permettra potentiellement d'introduire le sujet du co-living dans notre projet de territoire.

Il n'existe pas de Point d'Apport Volontaire Enterré (PAVE) dédié au verre dans ce quartier (tous les résidents n'ont pas de poubelle pour le verre), est-il possible d'en installer un ?

Le SMICTOM a été sollicité afin d'analyser les besoins du secteur et étudier la pertinence d'une telle installation.

2. QUESTIONS / RÉPONSES PAR QUARTIERS :

• Les riverains ont signalé la présence de quelques trous importants dans la chaussée, la Ville peut-elle les reboucher ?

- Angle rue Paul Tavernier / rue Royale.

- Sortie de véhicules de l'Hôtel Mercure (22 ter rue Royale).

- 1 rue Paul Merwart (voir photos)

Les trous ont été rebouchés à la suite de vos signalements.



RUE JEAN HENRI DUNANT :

• Les riverains sont très satisfaits de la réfection de la voirie rue de Fleury et Henri Dunant et de l'ajout d'un coussin berlinois pour casser la vitesse des automobilistes. Ils trouvent cependant dommage que les poubelles soient sorties en permanence et très visibles (nuisances visuelles et olfactives). Est-il possible de créer des aménagements pour les poubelles ?

La sortie des poubelles en permanence est en effet interdite par l'arrêté de salubrité et propreté publique. Le SMICTOM est en train de procéder au marquage de tous les conteneurs de la Ville de sorte que la police municipale puisse identifier plus facilement les conteneurs non rentrés et, le cas échéant, interpellier les propriétaires avant verbalisation. Dans le cas de la résidence située dans la rue Jean-Henri Dunant, nous échangeons avec les Foyers de Seine et Marne (FSM) afin qu'une solution de stockage des containers soit trouvée.

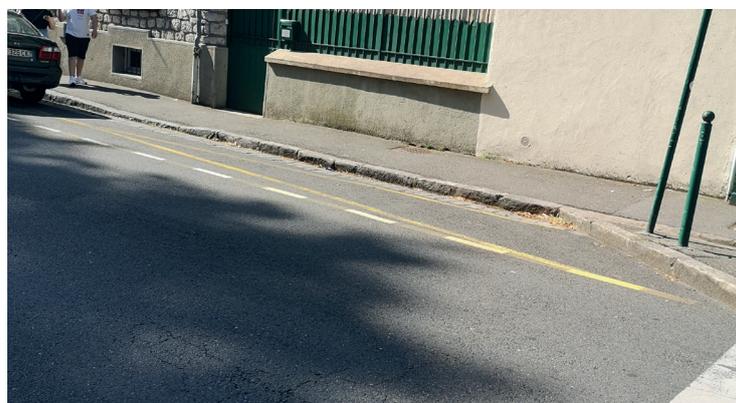
RUE ROYALE :

• De nombreux camping-cars stationnent régulièrement en haut de la rue Royale de manière semi-permanente. Est-ce autorisé ?

Les camping-cars ne font l'objet d'aucun arrêté municipal spécifique interdisant ou réglementant leur stationnement. En revanche, passé 7 jours au même emplacement, le stationnement est considéré comme abusif et peut être signalé à la police municipale.

• La grande place de livraison située à proximité du tabac n'est pas utilisée par les livreurs. Est-il possible de la transformer en arrêt 20 minutes ? (voir photo)

Oui. La Ville va procéder à cette modification.



• Problème d'avaloir au carrefour Rue Saint-Merry/Rue Royale : le débit n'est pas suffisant, une « piscine » se crée à chaque forte averse. Est-il possible d'installer un avaloir plus large ?

Après étude, le problème ne semble pas se situer au niveau de l'avaloir mais au niveau du réseau unitaire situé en-dessous. Nous contactons la CAPF, qui a la compétence assainissement, à ce sujet.

RUE SAINT-MERRY :

- **Certains habitants du quartier ont remarqué qu'il y avait moins de jardinières dans la rue qu'auparavant.**
De manière générale, la Ville va installer de moins en moins de jardinières. Elles sont très gourmandes en eau. Une végétalisation pérenne de l'espace public sera privilégiée aux jardinières hors-sols.

De plus l'année dernière, certains riverains dénonçaient le nombre trop important de jardinières rue Saint-Merry. Certaines ont donc été redéployées devant les écoles.

ANGLE CHAPU/BOUQUET :

- **Il y a une publicité immobilière affichée de manière permanente sur une façade.**

Un courrier a été envoyé au propriétaire afin de faire retirer cet affichage.

RUE PAUL MERWART :

- **Le sens interdit est difficilement visible, en particulier lorsque l'on arrive du sud du Boulevard. Est-il possible de le doubler et de l'installer sur le panneau en face ?**

Le panneau sens interdit a été doublé afin d'être visible de chaque côté de la chaussée. (voir photo)



- **Est-il possible de réhabiliter l'entrée du lycée JASA pour le personnel comme cela était utilisé autrefois ? Le personnel et les enseignants pourraient ainsi stationner ici et désengorger le Boulevard.**

Nous allons contacter le lycée afin d'étudier cette éventualité.

RUE HENRI CHAPU :

- **Un éclairage ne fonctionne pas.**

Le dysfonctionnement a été signalé à Eiffage pour réparation.

- **Un poteau électrique penche dangereusement au 19 rue Henri Chapu, les câbles électriques sont « détendus ».** (voir photo)

Cela a été signalé à Orange pour intervention.



BOULEVARD MAGINOT :

- Le trottoir devant la dernière maison du boulevard Maginot à l'angle de la rue Henri Chapu n'a jamais été terminé, une flaque d'eau boueuse y apparaît en cas de forte pluie (absence de pente).

Ce sera corrigé dans le cadre d'un projet futur d'aménagement. À noter que cela entraînera sans doute la suppression d'une place de stationnement.



- Un banc public a été retiré au niveau de l'enseigne Picard (socle encore visible). Est-il possible de le remplacer ? De manière générale, est-il possible d'installer davantage de bancs sous les arbres du boulevard afin de faire profiter les Bellifontains de ces espaces végétalisés ?

Oui, la Ville va étudier la création de nouveaux emplacements.



3. CONTACT

Vous avez une doléance à nous communiquer ? Vous souhaitez nous faire part d'un projet ? Écrivez à maire@fontainebleau.fr. Votre mail sera directement traité par le cabinet du maire.

Les élus sont également à votre écoute. N'hésitez pas à les solliciter en faisant la demande par mail à assistante.elus@fontainebleau.fr.

Hôtel de Ville
40 rue Grande
77300 Fontainebleau